



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 27-20220923**

**RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPOS) SUR LE  
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :**  
**- DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**  
**- DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**  
**EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à neuf heures et vingt-sept minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 16 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

*Nombre de conseillers  
en exercice : 48*

*Présents : 36*

*Absents représentés : 12*

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

THIEN-AH-KOON André, HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LOSSY Patricia, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, SAUTRON Serge (de l'affaire n° 01-20220923 à l'affaire n° 35-20220923), THIEN-AH-KOON Patrice.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, HUET Mathieu, K/BIDI Emeline, LEBON David, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 01-20220923 à l'affaire n° 08-20220923).

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon -**

ROMANO Augustine (représentée par TURPIN Catherine), SAUTRON Serge (représenté par DOMITILE Noëline de l'affaire n° 36-20220923 à l'affaire n° 47-20220923), TECHER Doris (représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose).

SOUBAYA Josian (représenté par MONDON Laurence).

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick (représenté par HUET Henri Claude), LANDRY Christian (représenté par KBIDI Emeline), FULBERT-GERARD Gilberte (représentée par David LEBON), HUET Marie-Josée (représentée par LEJOYEUX Marie Andrée), LEICHNIG Stéphanie (représentée par JAVELLE Blanche Reine), LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda (représentée par VIENNE Axel), MUSSARD Rose Andrée (représentée par HOAREAU Sylvain).

**- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles (représenté par Harry MUSSARD).

**- Commune de Saint-Philippe -**

COURTOIS Vanessa (représentée par RIVIERE Olivier, de l'affaire n° 09-20220923 à l'affaire n° 47-20220923).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 27-20220923**

**RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS (RPQS) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - EXERCICE 2021**

Le Président informe l'Assemblée que conformément à l'article 73 de la loi n° 95-101, du 02 février 1995 dite loi Barnier, des rapports ont été établis pour l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du territoire communautaire.

Ces rapports sont destinés à l'information des usagers. Ils présentent, les comptes rendus d'activité de l'année précédente. Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 en précise le contenu.

Le Président précise que ces rapports annuels (*dont une synthèse est rappelée ci-après*) font état de l'organisation générale des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées du point de vue notamment :

- des transferts de compétence,
- des délégations de gestion,
- des composants du prix de l'eau avec la répartition entre la collectivité et le délégataire ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers.

Ces rapports ont fait l'objet d'une présentation devant les membres de la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL) lors de la séance du 5 septembre 2022.

Service Public de l'Eau Potable - Tableau récapitulatif des indicateurs – 2021

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	114 320	150 896
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,3	1,31
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,5%	96,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	61,5%	60,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	20,9	22,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	17,6	18,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,88%	NC
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,6%	NC
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0019	0,0012
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,29	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,8%	98,1%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	15,7	14,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	7,78%	7,02%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,23	9,08

## Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées – Tableau récapitulatif des indicateurs – 2021

		Valeur 2020	Valeur 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	31 760	31 525
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	205,4	196,7
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,57	1,62
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	85,2%	85,2%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,002	0,0044
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,094	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	3,7	4,4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	2,16%	NC
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	42	20,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,4%	6,48%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	1,33	2,18

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable, d'assainissement collectif des eaux usées et d'assainissement non collectif des eaux usées de l'exercice 2021,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (20 voix contre : Mme BASSIRE Nathalie, Mme BENARD Monique, M. FONTAINE Gilles, M. HUET Henri Claude, Mme JAVELLE Blanche Reine, M. MUSSARD Harry, M. HOAREAU Sylvain, M. HUET Mathieu, Mme K/BIDI Emeline, M. LEBON David, Mme LEJOYEUX Marie Andrée, M. VIENNE Axel, M. LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, M. LANDRY Christian représenté par KBIDI Emeline, Mme FULBERT-GERARD Gilberte représentée par David LEBON, Mme HUET Marie-Josée représentée par LEJOYEUX Marie Andrée, Mme LEICHNIG Stéphanie représentée par JAVELLE Blanche Reine, Mme LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda représentée par VIENNE Axel, Mme MUSSARD Rose Andrée représentée par HOAREAU Sylvain et M. PAYET Gilles représenté par Harry MUSSARD),**

- approuve les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable, d'assainissement collectif des eaux usées et d'assainissement non collectif des eaux usées de l'exercice 2021,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Abstention : 00**

**Contre : 20**

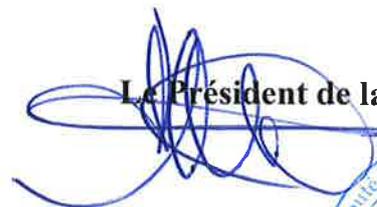
**Pour : 28**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,**



**Laurence MONDON**

**Le Président de la CASUD,**



**André THIEN AH KOON**



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 12/10/2022

# Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

eau potable : Service unique

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2021**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.1.	Importations d'eau .....	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 .....	8
1.6.2.	Production .....	9
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.4.	Autres volumes.....	10
<b>1.6.5.</b>	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	<b>10</b>
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
<b>3.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	<b>16</b>
<b>3.3.2.</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	<b>16</b>
<b>3.3.3.</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	<b>17</b>
<b>3.3.4.</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	<b>17</b>
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	20
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service .....	21
4.4.	Amortissements .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Service unique
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Philippe
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 05/02/2014  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en   Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUDEAU
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Date de fin de contrat : 30 juin 2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant n°1 en date du 5 février 2015 : clarification des conditions de prise en charge du parc de compteurs
  - Avenant n°2 en date du 15 mars 2016 : décomposition et tarif de base de la part du délégataire pour la vente d'eau en gros
  - Avenant n°3 en date du 28 juin 2016 : modification des engagements et conditions tarifaires
  - Avenant n°4 en date du 02 mars 2018 : modification de la fréquence de facturation et conditions tarifaires
  - Avenant n°5 en date du 13 septembre 2019 : intégration de nouveaux ouvrages au périmètre affermé (captage Edgar Avril, surpresseur Grande Ferme)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **150 896** habitants au 31/12/2021 (114 320 au 31/12/2020).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **58 037** abonnés au 31/12/2021 (58 229 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

#### Nombre de contrats-abonnés

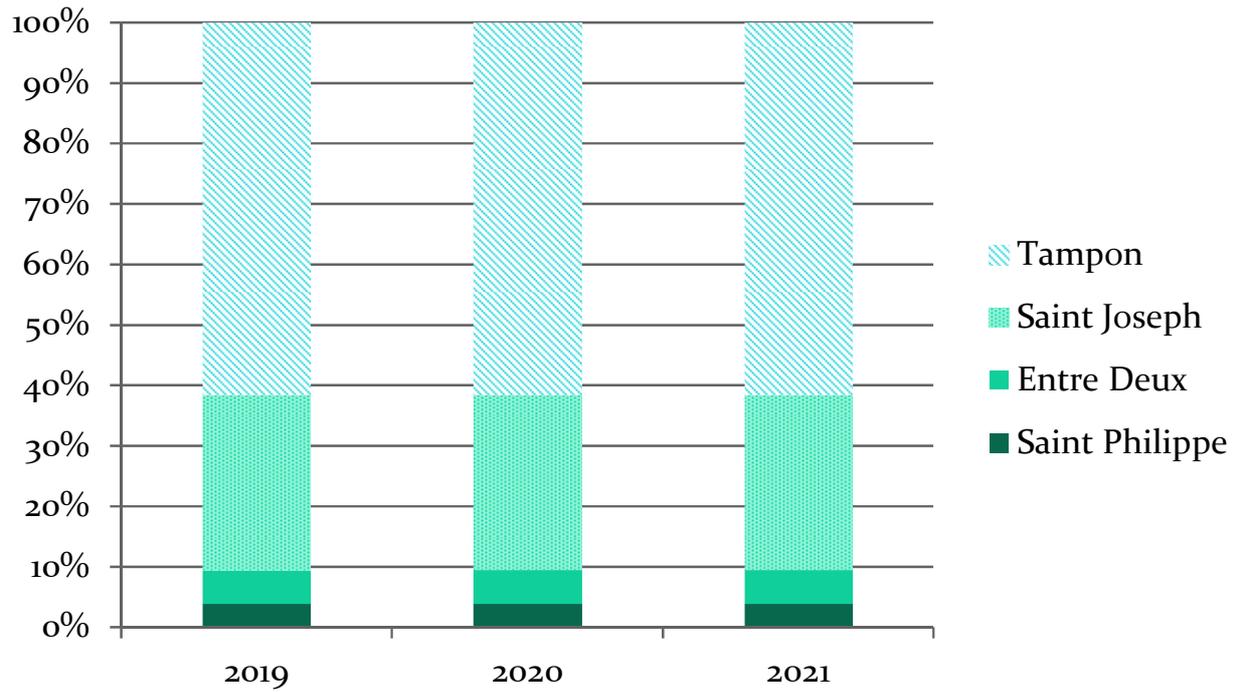
				Evolution
	2019	2020	2021	2020-2021
Saint Philippe	2 249	2 289	2 320	1,4%
Entre Deux	3 145	3 213	3 257	1,4%
Saint Joseph	16 649	16 848	17 102	1,5%
Tampon	35 250	35 879	36 304	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>57 293</b>	<b>58 229</b>	<b>58 983</b>	<b>1,3%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 51,82 abonnés/km au 31/12/2021 (52,11 abonnés/km au 31/12/2020).

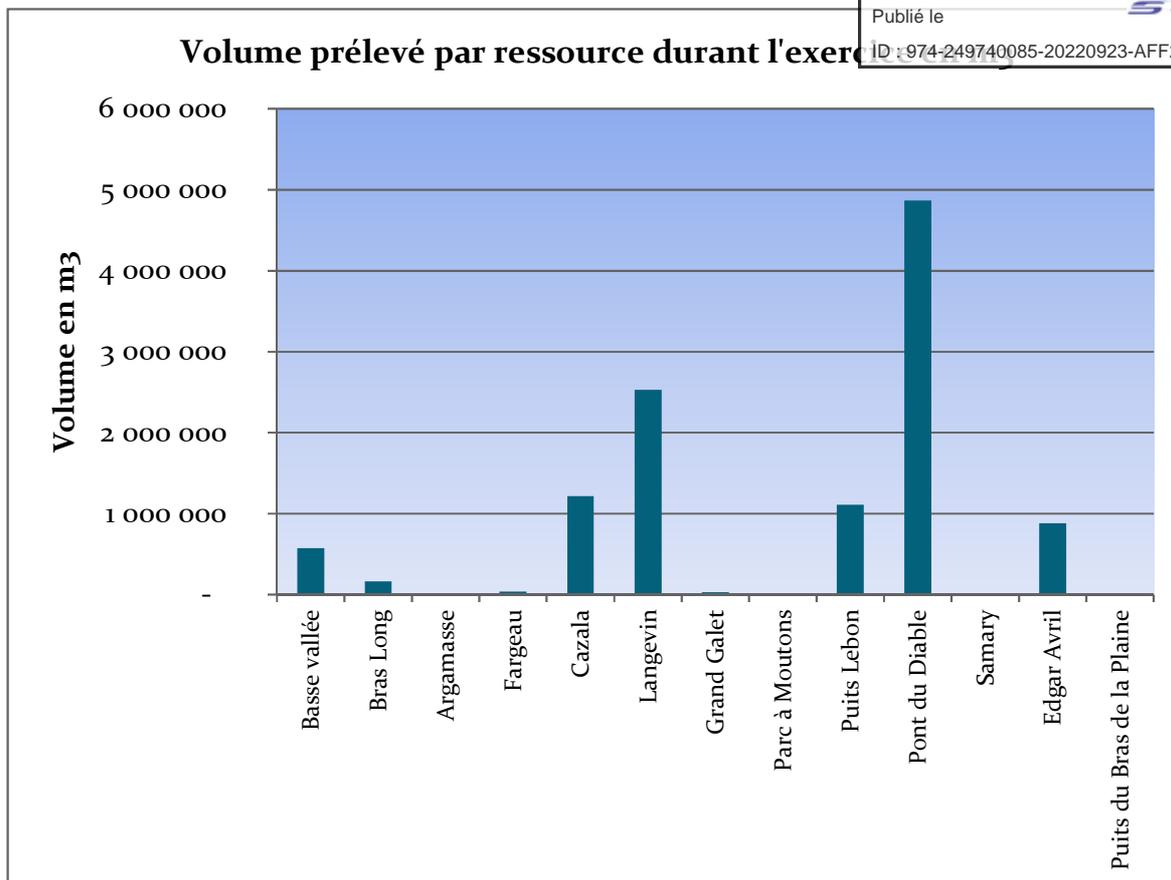
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,6 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,96 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 173,99 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (172,67 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).

### Evolution de la répartition du nombre d'abonnés







### 1.5.1. Importations d'eau



*Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires*

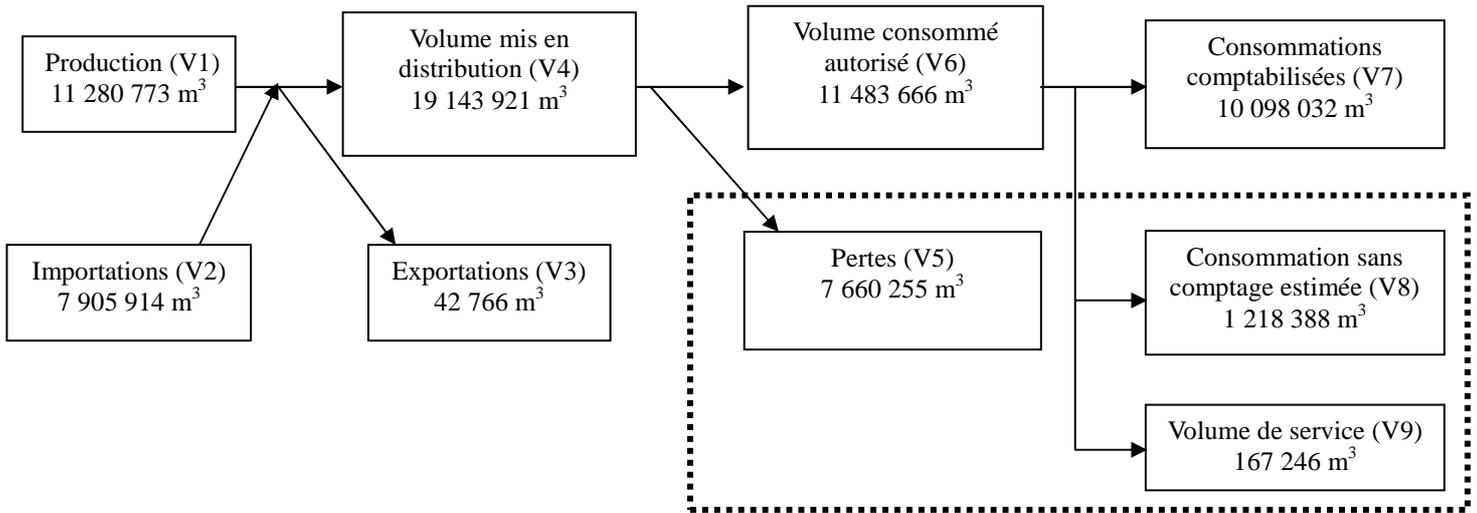
Le service a eu recours au cours de l'exercice à 2 fournisseurs d'eau – La SAPHIR met à disposition de l'eau brute que le service doit traiter :

### Volume importé durant l'exercice en m<sup>3</sup>

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Evolution 2020-2021
SAPHIR	4 468 205	4 293 907	-3,9%
Syndicat des Hirondelles	3 411 046	3 346 515	-1,9%
Commune de Saint Pierre	-	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>7 879 251</b>	<b>7 640 422</b>	<b>-3,0%</b>

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021





## 1.6.2. Production

Le service ne dispose pas d'usine de potabilisation. L'eau est traitée par chloration.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Le Tampon - Captage Pont du Diable	4 501 235	4 870 244	8,2%	60
St Philippe - Forage de Basse Vallée Les Hauts du Baril	560 621	574 062	2,4%	60
Le Tampon - Source Samary	0	0	___%	60
Le Tampon - Puits Bras de La Plaine	0	0	___%	___
St Joseph - Puits Lebon	1 252 036	1 110 401	-11,3%	80
St Joseph - Source Cazala	712 644	1 217 059	70,8%	50
St Joseph - Captage Galerie Grand Galet (Petit Ser)	2 657 903	2 528 664	-4,9%	60
St Joseph - Source Parc à Mouton	0	0	___%	60
St Joseph - Captage Petite Plaine (Mélange Petite Plaine Est - Ouest - Philibert)	0	0	___%	___
St Joseph - Captage Grand Galet (mélange Bras des Chevrettes - La Fouillée)	28 759	29 901	4%	___
Entre-Deux - Sources Fargeau (1,2,3)	82 010	36 196	-55,9%	60
Le Tampon - Captages Argamasse 1 et 2	0	0	___%	___
Entre-Deux - Captage Argamasse	5 046	3 034	-39,9%	___
Entre-Deux - Captage Bras Long (1)	210 814	160 820	-23,7%	60
Le Tampon - Captage Edgard Avril	1 308 461	882 296	-32,6%	60
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>11 292 360</b>	<b>11 280 773</b>	<b>-0,1%</b>	___

## 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	10 054 567	10 098 032	0,4%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>10 054 567</b>	<b>10 098 032</b>	<b>0,4%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>54 101</b>	<b>42 766</b>	<b>-20,9%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

## 1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V<sub>8</sub>)</b>	<b>1 208 308</b>	<b>1 218 388</b>	<b>0,8%</b>
<b>Volume de service (V<sub>9</sub>)</b>	<b>153 566</b>	<b>167 246</b>	<b>8,9%</b>

## 1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V<sub>6</sub>)</b>	<b>11 416 441</b>	<b>11 483 666</b>	<b>0,6%</b>

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 120,08 kilomètres au 31/12/2021 (1 117,45 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

#### Evolution de la tarification de l'eau

		01/01/2020		01/01/2021		01/01/2022	
		SUDEAU		SUDEAU		SUDEAU	
<b>Déléataire</b>							
<b>Part fixe</b>	<b>Abonnement Annuel</b>	31,47 €		32,29 €		32,90 €	
<b>Part variable</b>	Tranche 1	de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,2913 €	de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,2989 €	de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,3045 €
	Tranche 2	de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0,8847 €	de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0,8780 €	de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0,8636 €
	Tranche 3	de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,6577 €	de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,5776 €	de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,5050 €
	Tranche 4	au-delà de 200 m <sup>3</sup>	3,3633 €	au-delà de 200 m <sup>3</sup>	3,5289 €	au-delà de 200 m <sup>3</sup>	3,4443 €
<b>Collectivité</b>							
		CASUD		CASUD		CASUD	
<b>Part fixe</b>	<b>Abonnement Annuel</b>	16,00 €		16,00 €		16,00 €	
<b>Part variable</b>	Tranche 1	de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,3000 €	de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,3000 €	de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,3000 €
	Tranche 2	de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0,6000 €	de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0,6000 €	de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0,6000 €
	Tranche 3	de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,1500 €	de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,1500 €	de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,1500 €
	Tranche 4	au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,7500 €	au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,7500 €	au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,7500 €
<b>Taxes et redevances</b>							
	Prélèvement	0,0131 €		0,0131 €		0,0131 €	
	Lutte pollution	0,1100 €		0,1100 €		0,1100 €	
	TVA	2,10%		2,10%		2,10%	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

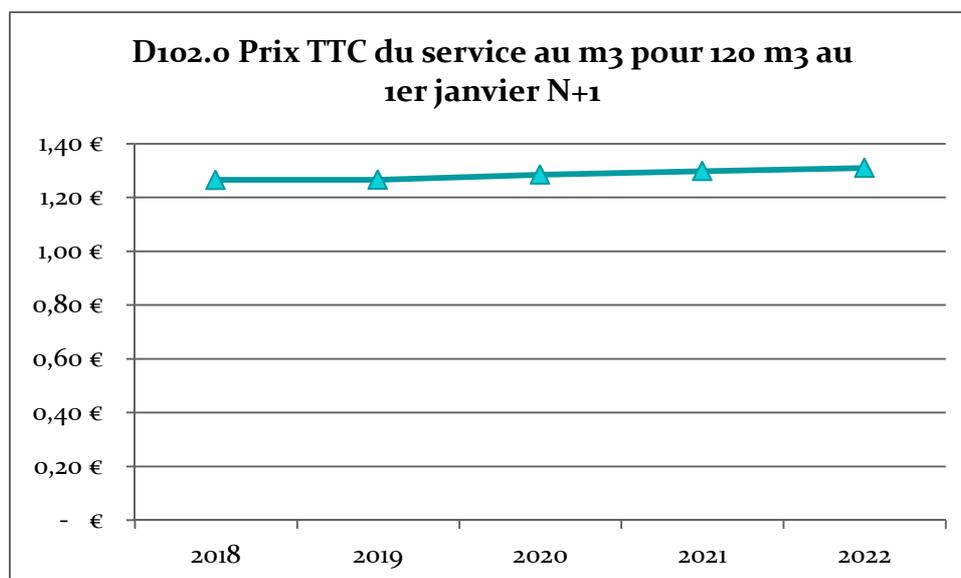
- Délibération n° 23-20171103 du 03/11/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	16,00 €	16,00 €	0,0%
Part proportionnelle	42,00 €	42,00 €	0,0%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>58,00 €</b>	<b>58,00 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	32,29 €	32,90 €	1,9%
Part proportionnelle	47,45 €	47,74 €	0,6%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	<b>79,74 €</b>	<b>80,64 €</b>	<b>1,1%</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	1,57 €	1,58 €	0,5%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	13,20 €	13,20 €	0,0%
TVA	3,12 €	3,22 €	3,2%
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>17,89 €</b>	<b>18,00 €</b>	<b>0,6%</b>
<b>Total</b>	<b>151,89 €</b>	<b>156,64 €</b>	<b>3,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,27 €</b>	<b>1,31 €</b>	<b>3,1%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Le tarif est uniforme sur l'intégralité du territoire de l'EPCI.  
Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle  
La facturation est effectuée avec une fréquence bimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 10 098 032 m<sup>3</sup>/an (10 054 567 m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Actualisation annuelle des tarifs du délégataire

### 2.3. Recettes



**Recettes de la collectivité** : 7 352,4 k€ (7 958,6 k€ au 31/12/2020)

**Recettes de l'exploitant** : 12 441,9 k€ (12 090,6 k€ au 31/12/2020)

**Recettes globales** : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 19 794,3 k€ (20 049,2 k€ au 31/12/2020)

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	399	10	317	11
Paramètres physico-chimiques	399	6	319	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	97,5%	96,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,5%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,56%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,89%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

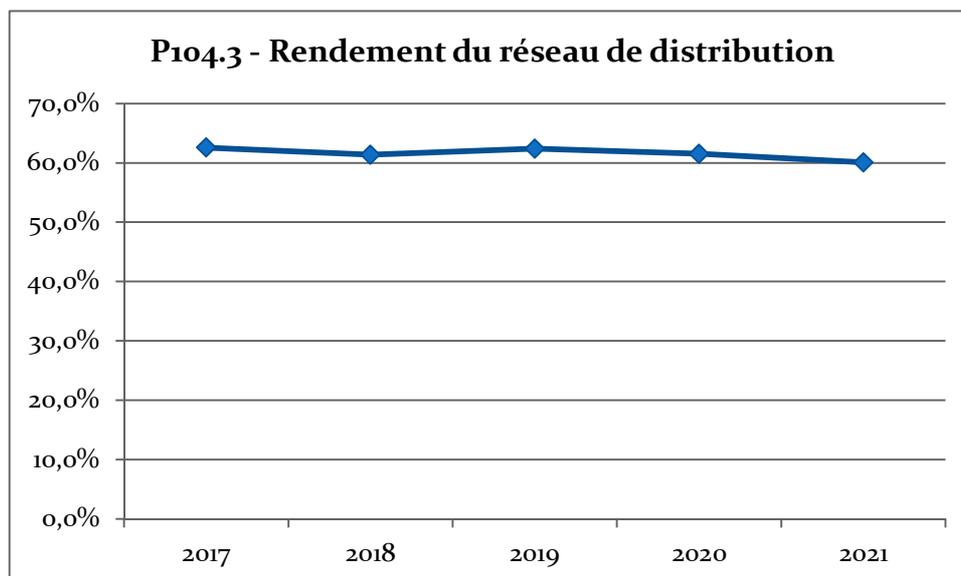
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	61,5 %	60,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	28,12	28,19
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	54,1 %	52,7 %



#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet

d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **22,1** m<sup>3</sup>/j/km (20,9 en 2020).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **18,7** m<sup>3</sup>/j/km (17,6 en 2020).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	23,4	7,3	7,03	3,02	NC

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable n'a pas pu être évalué.

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource n'a pas pu être évalué (60,6% en 2020).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (75 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (1,29 en 2020).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 98,1% (98,8% en 2020).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	62 298 258	64 530 000
Epargne brute annuelle en €	3 964 894	4 468 923
Durée d'extinction de la dette en années	15,7	14,4

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **14,4** ans (15,7 en 2020).

### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	1 396 466,49	1 297 094,01
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	17 940 051,32	18 487 647
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	7,78	7,02

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de **7,02%** (7,78 en 2020).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 527

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **9,08** pour 1000 abonnés (6,23 en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



Le patrimoine du service ne comprend aucun branchement en plomb.

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	9 453 450	12 757 815
Montants des subventions en €	462 156	4 182 704
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	62 298 258	64 330 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	3 027 675
	en intérêts	1 328 510

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de            € (1 485 087 € en 2020).

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 11 906 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0012 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0019 €/m<sup>3</sup> en 2020).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	114 320	150 896
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,3	1,31
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,5%	96,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	61,5%	60,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	20,9	22,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	17,6	18,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,88%	NC
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,6%	NC
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0019	0,0012
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,29	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,8%	98,1%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	15,7	14,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	7,78%	7,02%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,23	9,08

# Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

assainissement collectif : Service unique

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2021**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d’effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration.....	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....	9
2.	Tarifification de l’assainissement et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	13
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	18
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	18
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	19
3.10.	Conformité des performances des équipements d’épuration (P254.3).....	19
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	20
3.12.	Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	21
3.13.	Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P257.0) .....	21
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Montants financiers.....	23
4.2.	Etat de la dette du service .....	23
4.3.	Amortissements .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Service unique
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

**Oui**      **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Philippe
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage : En cours de définition sur l'ensemble du territoire, un zonage existe depuis 2012 sur la commune de l'Entre Deux
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 05/02/2014  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : RUNEO
- Date de début de contrat : 01/01/2015
- Date de fin de contrat : 31/12/2022

- Nature exacte de la mission du prestataire : Collecte des eaux usées, transport, maintenance et exploitation des unités de dépollution des eaux
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant n°1 du 17/08/2016 : Définition des règles de prise en charge de l'exploitation de la station d'épuration de Saint Joseph pour une durée de un an
  - Avenant n°2 du 10/05/2017 : Changement de dénomination du délégataire
  - Avenant n°3 du 11/08/2017 : Reconduction de l'avenant n°1 pour une durée de 3 mois
  - Avenant n°4 du 09/11/2017 : Intégration de l'exploitation de la station de Saint Joseph au contrat de délégation de service public

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 31 525 habitants au 31/12/2021 (31 760 au 31/12/2020).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 793** abonnés au 31/12/2021 (13 515 au 31/12/2020).

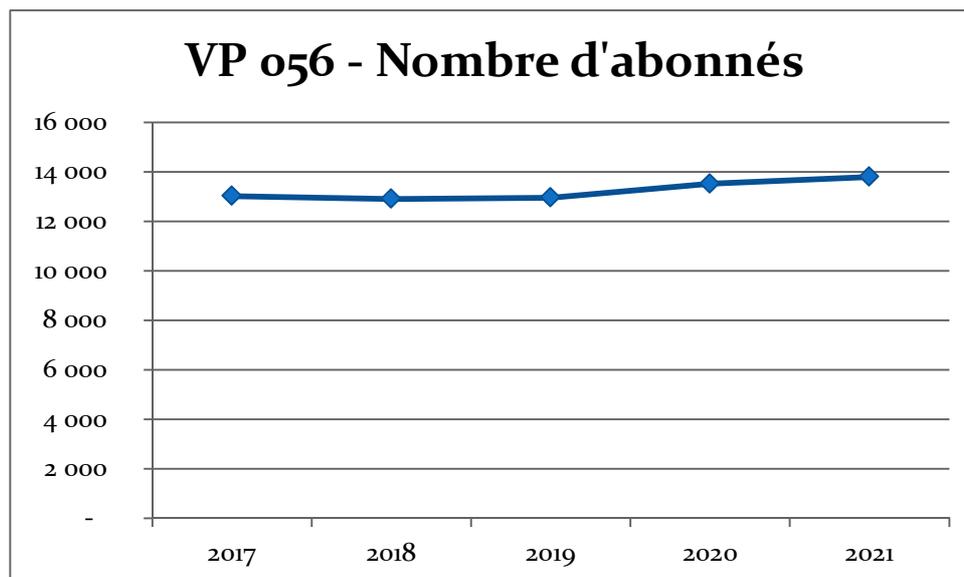
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Entre-Deux	1 321	1 314	-	1 314	-0,5%
Le Tampon	8 935	9 164	-	9 164	2,6%
Saint-Joseph	3 145	3 202	-	3 202	1,8%
Saint-Philippe	114	113	-	113	-0,9%
<b>Total</b>	<b>13 515</b>	<b>13 793</b>	-	<b>13 793</b>	<b>2,1%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 16 189.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 122,11 abonnés/km) au 31/12/2021. (123,84 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,29 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,35 habitants/abonné au 31/12/2020).

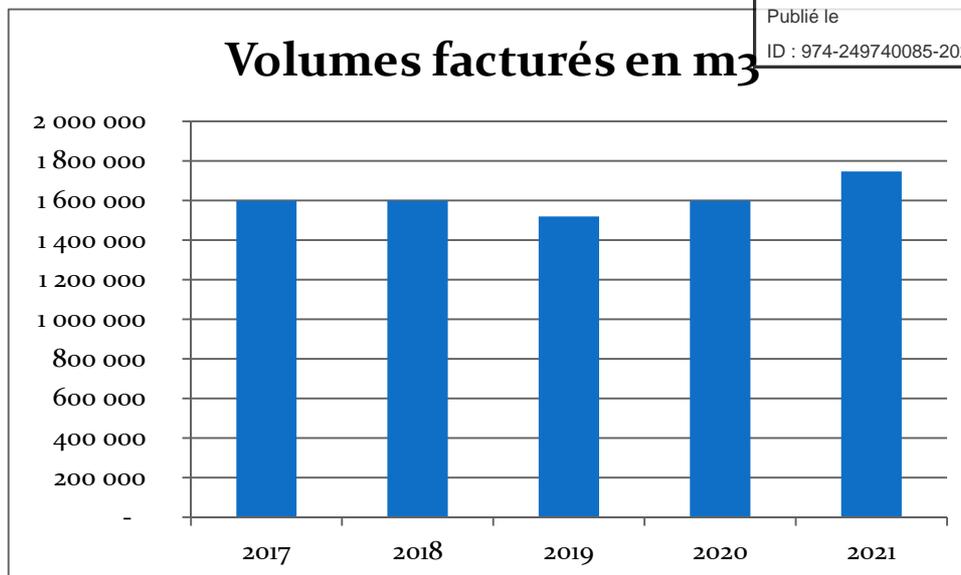


## 1.5. Volumes facturés



Le tableau ci-dessous présente les volumes facturés aux abonnés au cours de l'année 2021 :

Commune	Volume facturé en m3 en 2020	Volume facturé en m3 en 2021	Variation en %
Entre-Deux	172 986	174 305	0,8%
Le Tampon	1 019 600	1 117 409	9,6%
Saint-Joseph	389 529	437 334	12,3%
Saint-Philippe	15 942	16 713	4,8%
<b>Total</b>	<b>1 598 057</b>	<b>1 745 761</b>	<b>9,2%</b>



### 1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumés exportés vers la station d'épuration de Pierrefonds – Commune de Saint Pierre	Volumés exportés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumés exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Tampon	742 428	899 775	+ 21,2 %
<b>Total des volumés exportés</b>	<b>742 428</b>	<b>899 775</b>	<b>+ 21,2%</b>

Il n'y a aucun import d'effluents sur le périmètre du service.

### 1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2021 (2 au 31/12/2020).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
  - 112,96 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 112,96 km (109,13 km au 31/12/2020).

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Saint-Joseph

Code Sandre de la station : 109741200001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe 1)	Traitement biologique par boue activée faible charge			
Date de mise en service	21/09/2015			
Commune d'implantation	Saint Joseph			
Lieu-dit	Rive droite de la ravine des Grègues – Déchetterie			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	18 500			
Nombre d'abonnés raccordés	2 843			
Nombre d'habitants raccordés	6 766			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	3 030			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	autorisation en date du	23 octobre 2009		
		Arrêté préfectoral n°09-2734/SG/DRCTCV		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Milieu marin		
	Nom du milieu récepteur :	Océan Indien		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80%
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75%
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90%
Charges rejetées par l'ouvrage				
Voir détail en annexe 2				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2 : Station d'épuration de l'Entre-Deux**

Code Sandre de la station : 109740300001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe 1)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	31/12/1993			
Commune d'implantation	Entre-Deux (97403)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	4 500			
Nombre d'abonnés raccordés	1 287			
Nombre d'habitants raccordés	3 063			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 000			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	autorisation en date du		25 septembre 2001	
	Arrêté préfectoral n°01-2736/SG/DAI-3			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ravine Bras Long		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70%
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75%
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90%
Charges rejetées par l'ouvrage				
Voir détail en annexe 2				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Saint-Joseph (Code Sandre : 109741200001)	68,6	112,9
Station d'épuration de l'Entre-Deux (Code Sandre : 109740300001)	58,1	53,7
<b>Total des boues produites</b>	<b>126,7</b>	<b>166,6</b>

## 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Saint-Joseph (Code Sandre : 109741200001)	146,05	143
Station d'épuration de l'Entre-Deux (Code Sandre : 109740300001)	59,33	53,7
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>205,4</b>	<b>196,7</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	Voir tableau ci-dessous	Voir tableau ci-dessous
Participation aux frais de branchement	500 €HT	<b>500 €HT</b>

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(2)

La tarification liée à la Participation pour l'Assainissement Collectif est la suivante :

	Désignation	Modalité de calcul	Montant
Bâtiments ou locaux existants lors de la construction du réseau public	Si raccordement réalisé <b>sous deux ans après la notification</b> au propriétaire de la présence d'un réseau en service desservant la construction	Forfait	PFAC = 100 €
	Si raccordement réalisé <b>après deux ans de la notification</b> au propriétaire de la présence d'un réseau en service desservant la construction	Forfait	PFAC = 1 200 €
Bâtiments ou locaux existants et non raccordés à un réseau public existant	Si raccordement réalisé <b>sous deux ans après la notification</b> au propriétaire de la présence d'un réseau en service desservant la construction	Forfait	PFAC = 100 €
	Si raccordement réalisé <b>après deux ans de la notification</b> au propriétaire de la présence d'un réseau en service desservant la construction	Forfait	PFAC = 1 200 €
Constructions de bâtiments ou locaux desservis par un réseau public	Tarification en fonction de la surface « X » de plancher définie dans l'autorisation de construire		PFAC = X m <sup>2</sup> x 13 €/ m <sup>2</sup>
Travaux d'extension, d'aménagement, de réaménagement ou changement de destination induisant une augmentation de la surface	Tarification en fonction de la surface « X » supplémentaire de plancher définie dans l'autorisation de construire		
Constructions de bâtiments ou locaux dont l'investissement d'une partie du réseau public d'assainissement est engagé par l'opérateur	Déduction du coût investit par l'opérateur en linéaire « L » de réseau public (sur la base de 150 €/ml) de la tarification établie en fonction de la surface de plancher de l'autorisation de construire		PFAC = (X m <sup>2</sup> x 13 €/ m <sup>2</sup> ) - (L ml x 150 €/ml)

Tarifs		Au 01/01/2022	
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	36 €	36 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 51 à 100 m <sup>3</sup>	0,45 €/m <sup>3</sup>	0,45 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,05 €/m <sup>3</sup>	1,05 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	21,02 €	22,17 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 60 m <sup>3</sup>	0,696 €/m <sup>3</sup>	0,734 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 61 à 90 m <sup>3</sup>	1,0441 €/m <sup>3</sup>	1,1011 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 91 à 120 m <sup>3</sup>	1,6704 €/m <sup>3</sup>	1,7616 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	2,3385 €/m <sup>3</sup>	2,4663 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,04 €/m <sup>3</sup>	0,04 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	___ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Pour le service d'assainissement semi-collectif, la tarification est la suivante :

## TARIFICATION Assainissement Semi Collectif

Au 01/01/2021 Au

<b>Déléataire</b>		RUNEO	RUNEO
<b>Abonnement annuel</b>		10,45 €	10,91 €
Tranche 1	De 0 à 60 m <sup>3</sup>	0,3928 €	0,4101 €
Tranche 2	de 61 à 90 m <sup>3</sup>	0,4989 €	0,5209 €
Tranche 3	de 91 à 120 m <sup>3</sup>	0,6051 €	0,6317 €
Tranche 4	Au-delà de 200 m <sup>3</sup>	0,7112 €	0,7426 €
<b>Collectivité</b>		CASUD	CASUD
<b>Abonnement annuel</b>		- €	- €
Tranche 1	De 0 à 60 m <sup>3</sup>	0,2500 €	0,2500 €
Tranche 2	de 61 à 90 m <sup>3</sup>	0,3000 €	0,3000 €
Tranche 3	Au-delà de 90 m <sup>3</sup>	0,4000 €	0,4000 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Modernisation réseau		0,0400 €	0,0400 €
TVA		2,10%	2,10%

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°24-20171103 du 03/11/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif,
- Délibération n°09 du 05 octobre 2011 fixant les tarifs du service d'assainissement semi-collectif.
- Délibération n° 21-20171103 du 03/11/2017 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération n° 22-20171103 du 03/11/2017 fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

### Assainissement collectif

Facture type 120m <sup>3</sup> /an	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	36,00 €	36,00 €	36,00 €	0,0%
Part proportionnelle	39,00 €	39,00 €	39,00 €	0,0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	75,00 €	75,00 €	75,00 €	0,0%
<b>Part du délégataire (RUNEO)</b>				
Part fixe annuelle	20,56 €	21,02 €	22,17 €	5,5%
Part proportionnelle	81,70 €	83,52 €	88,08 €	5,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	102,26 €	104,54 €	110,25 €	5,5%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	4,80 €	4,80 €	4,80 €	0,0%
TVA	3,82 €	3,87 €	3,99 €	3,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	8,62 €	8,67 €	8,79 €	1,4%
<b>Total en € TTC</b>	<b>185,88 €</b>	<b>188,21 €</b>	<b>194,04 €</b>	<b>3,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,55 €</b>	<b>1,57 €</b>	<b>1,62 €</b>	<b>3,1%</b>

Le tarif est unifié pour chaque service sur chaque commune.  
 La facturation est effectuée avec une fréquence bimestrielle.

## 2.3. Recettes



**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 2 334 807 € (1 926 347 au 31/12/2020).

## **3. Indicateurs de performance**

### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **85,2%** des 16 189 abonnés potentiels (85,2% pour 2020).

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,88%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	25%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	23,8%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>30</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2021 (30 pour 2020).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Saint-Joseph	386,5	100	100
Station d'épuration de l'Entre-Deux	292	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (0 en 2020).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Saint-Joseph	386,5	100	100
Station d'épuration de l'Entre-Deux	292	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2020).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Saint-Joseph	386,5	100	100
Station d'épuration de l'Entre-Deux	292	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Saint-Joseph :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	143
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		143

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### Station d'épuration de l'Entre-Deux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	53,7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		57,7

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0,094 en 2020).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 5

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 4,4 par 100 km de réseau (3,7 en 2020).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0.81	3.93	3.53	3.51	NC

Le linéaire de réseau renouvelé sur l'année 2021 n'a pas été calculé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux n'est pas disponible (2,16% en 2020).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
Station d'épuration de Saint-Joseph	27	27	100	100
Station d'épuration de l'Entre-Deux	13	13	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub>

arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2020).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2020).

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	17 513 000	16 700 000
Epargne brute annuelle en €	417 082	813 183
Durée d'extinction de la dette en années	42	20,5

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	166 859	234 001
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	3 090 962	3 611 909
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	5,4	6,48

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 30

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 2,18 pour 1000 abonnés (1,33 en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 916 883	2 535 258
Montants des subventions en €	793 131	862 320
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	17 513 000	16 700 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	806 060
	en intérêts	442 563

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements n'a pas été communiquée (192 924 € en 2020).

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 78 demandes d'abandon de créance (37 en 2020)

7 734 € ont été abandonnés et/ou versés à un fondsde solidarité, soit 0,0044 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,002 €/m<sup>3</sup> en 2020).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	31 760	31 525
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	205,4	196,7
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,57	1,62
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	85,2%	85,2%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,002	0,0044
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,094	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	3,7	4,4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	2,16%	NC
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	42	20,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,4%	6,48%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	1,33	2,18

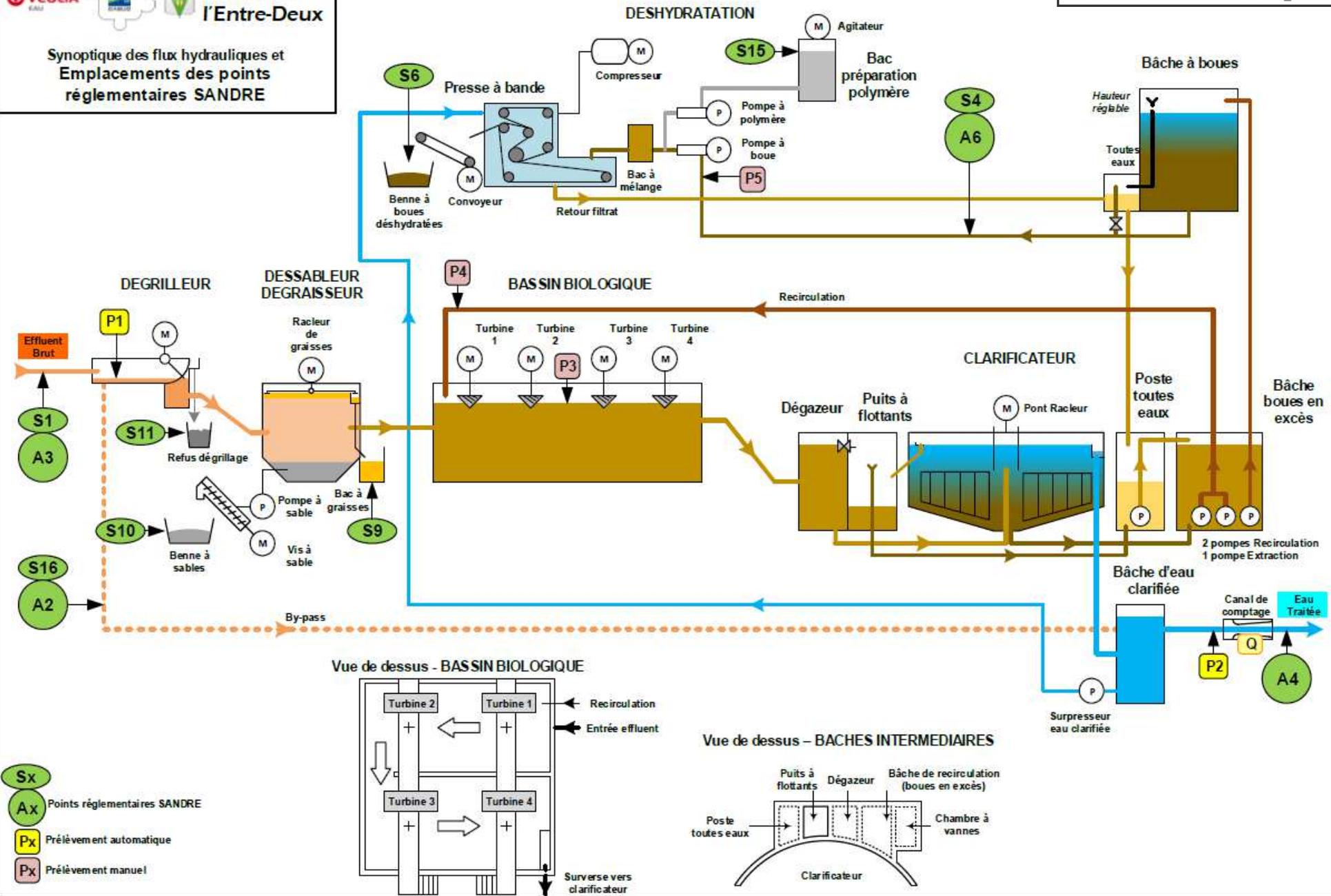
# Annexe 1 – Synoptiques des filières de traitement

Envoyé en préfecture le 10/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le   
ID : 974-249740085-20220923-AFF27\_CC230922-DE



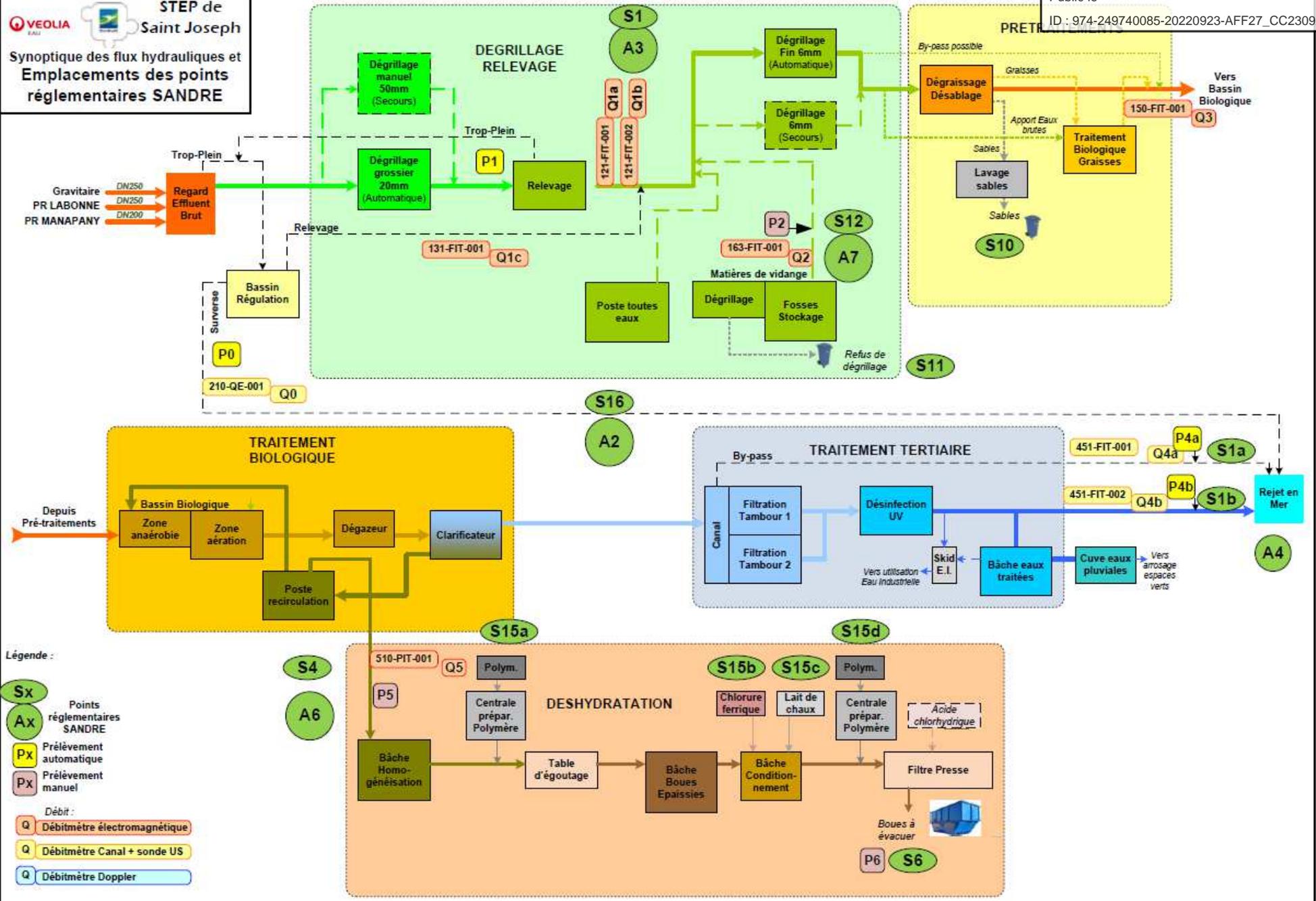
# STEP de l'Entre-Deux

## Synoptique des flux hydrauliques et Emplacements des points réglementaires SANDRE



- Sx Points réglementaires SANDRE
- Ax Points réglementaires SANDRE
- Px Prélèvement automatique
- Px Prélèvement manuel

**STEP de Saint Joseph**  
 Synoptique des flux hydrauliques et Emplacements des points réglementaires SANDRE



- Légende :**
- Sx Points réglementaires SANDRE
  - Ax Points réglementaires SANDRE
  - Px Prélèvement automatique
  - Pxx Prélèvement manuel
  - Débit :**
  - Q Débitmètre électromagnétique
  - Qx Débitmètre Canal + sonde US
  - Qx Débitmètre Doppler

## Annexe 2 – Bilans d'autosurveillance

## STEP de Saint Joseph - Code SANDRE : 109741200001

A3 et R	DCO		DBO <sub>5</sub>		MES	
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
13/01/2021	1 304,0	98,5%			388,0	98,4%
27/01/2021	690,0	97,3%	300,0	98,9%	333,0	97,7%
11/02/2021	1 088,0	98,6%			580,0	98,7%
23/02/2021	920,0	98,0%	310,0	98,9%	410,0	98,5%
08/03/2021	832,0	96,9%			346,0	98,0%
24/03/2021	1 432,0	99,1%			648,0	98,9%
31/03/2021	702,0	95,1%	330,0	98,4%	280,0	97,1%
06/04/2021	817,0	98,3%	370,0	99,1%	344,0	99,3%
22/04/2021	780,0	97,0%	370,0	99,1%	318,0	97,5%
29/04/2021	646,0	94,8%	330,0	98,6%	258,0	93,3%
03/05/2021	842,0	94,2%			373,0	94,1%
18/05/2021	878,0	96,7%	400,0	99,2%	342,0	98,0%
01/06/2021	1 014,0	97,9%			412,0	99,4%
17/06/2021	704,0	98,0%	310,0	98,9%	278,0	99,2%
01/07/2021	684,0	95,0%			278,0	97,7%
19/07/2021	745,0	97,4%	300,0	98,8%	360,0	99,1%
26/07/2021	535,0	95,5%			198,0	97,9%
10/08/2021	638,0	97,4%			189,0	98,2%
24/08/2021	671,0	96,5%	360,0	99,1%	272,0	99,1%
09/09/2021	812,0	95,9%	390,0	99,2%	316,0	99,0%
23/09/2021	742,0	97,6%			320,0	99,0%
06/10/2021	640,0	96,2%	290,0	98,8%	313,0	98,4%
18/10/2021	1 168,0	98,4%			610,0	99,3%
25/10/2021	848,0	96,8%	470,0	99,0%	368,0	98,2%
17/11/2021	974,0	97,8%			308,0	97,2%
24/11/2021	696,0	95,6%	350,0	99,0%	282,0	96,2%
29/11/2021	772,0	96,9%	390,0	99,1%	355,0	97,5%

## STEP de l'Entre Deux - Code SANDRE : 109740300001

A3 et R	DCO		DBO <sub>5</sub>		MES	
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
19/01/2021	1 014,0	98,5%	480,0	99,5%	525,0	99,4%
15/02/2021	726,0	97,7%	370,0	99,5%	366,0	99,3%
24/02/2021	688,0	98,1%	310,0	99,5%	322,0	99,2%
09/03/2021	644,0	98,5%	330,0	99,5%	370,0	99,3%
07/04/2021	715,0	98,4%	190,0	99,1%	330,0	99,3%
05/05/2021	592,0	98,5%	250,0	99,4%	290,0	99,6%
26/05/2021	572,0	97,9%	280,0	99,4%	360,0	99,4%
15/07/2021	688,0	98,4%	310,0	99,5%	348,0	99,5%
16/08/2021	738,0	97,1%	310,0	98,3%	460,0	98,7%
07/09/2021	594,0	95,9%	240,0	99,3%	280,0	99,0%
06/10/2021	914,0	98,1%	370,0	99,3%	406,0	99,3%
22/11/2021	748,0	98,0%	390,0	99,3%	350,0	99,1%
16/12/2021	562,0	97,9%	390,0	99,5%	760,0	99,6%